

SAMEDI 29 SEPTEMBRE 2018

VICHY

1. CALENDRIER

Critérium national para-aviron et aviron adapté – engagements libres

- Lundi 03 septembre 08h00 ouverture des inscriptions sur l'intranet fédéral
- Mardi 18 septembre 14h00 clôture des inscriptions
- 17h00 consultation des inscriptions sur avironfrance.fr
- Vendredi 21 septembre 17h00 consultation de l'ordre des départs sur avironfrance.fr
- Vendredi 28 septembre 18h00 réunion des délégués

2. ÉPREUVES ET HORAIRES PRÉVISIONNELS DES FINALES

PARA-AVIRON et AVIRON ADAPTÉ – distance de course: 500 m – finales samedi 29 septembre

17	SH1x open	17h30	1 rameur en couple open (PR1, PR2, PR3)	
18	SF1x open	17h40	1 rameuse en couple open (PR1, PR2, PR3)	
19	SH2x open	17h50	2 rameurs et/ou rameuses en couple open (PR1, PR2, PR3)	
20	SH4+ PR3	17h50	4 rameurs et rameuses en pointe avec barreur jambes, tronc et bras	dont 1 femme minimum
21	SH1x LTA-ID		1 rameur en couple aviron adapté	
22	SF1x LTA-ID		1 rameuse en couple aviron adapté	
23	SH4Yx/+ LTA-ID		yolette à 4 en couple ou pointe aviron adapté	

3. RÉGLEMENTATION PARTICULIÈRE ET INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

Participation au Critérium national para-aviron et aviron adapté

Les épreuves sont ouvertes aux équipages homogènes de club et aux équipages mixtes de clubs composés en totalité de rameurs présentant un handicap.

Les épreuves en SH1x et SF1x open sont ouvertes aux catégories PR1, PR2 et PR3.

Les épreuves en SH1x LTA-ID et SF1x LTA-ID sont courues en embarcations libres avec flotteurs facultatifs.

Classification

Tous les rameurs devront avoir été classifiés avant le début des épreuves.

Une session de classification pour les handicaps physiques aura lieu sur place le vendredi 28 septembre avec rendez-vous préalable auprès de la FFA.

Pour les handicaps mentaux, la classification sera faite sur présentation de la carte d'invalidité à transmettre à la FFA par mail à l'adresse suivante: handicaps@avironfrance.fr

Engagements

Les engagements sont faits uniquement sur l'intranet fédéral.

Un rameur ne peut participer qu'à une seule des épreuves 17 à 23 (épreuves hommes et femmes).

Les rameurs participant aux épreuves 17 à 23 du critérium national para-aviron et aviron adapté peuvent en plus participer à une seule des épreuves 1 à 9 du championnat de France sénior sprint.

4. PROGRAMME PRÉVISIONNEL DES ÉPREUVES

Les horaires seront établis en fonction du nombre d'engagés.

- Samedi 29 septembre à partir de 13h00 séries qualificatives para-aviron et aviron adapté
- à partir de 17h30 finales para-aviron et aviron adapté

5. CONTACT ET HÉBERGEMENT

Club de l'Aviron de Vichy – Tél. 04 70 32 36 52 – Fax 04 70 32 15 64 – C03003@club.avironfrance.fr

SYSTÈMES DE QUALIFICATION ET GRILLES DE PROGRESSION



CHAMPIONNAT DE FRANCE SÉNIOR SPRINT, CRITÉRIUM NATIONAL SÉNIOR SPRINT ET CRITÉRIUM NATIONAL PARA-AVIRON

Système de qualification

- Engagements libres

de 1 à 6 partants	1 série	• course pour l'attribution des couloirs de la finale A
de 7 à 12 partants	2 séries qualificatives	• les 2 premiers de chaque série et les 2 meilleurs temps des restants en finale A, les autres en finale B
de 13 à 18 partants	3 séries qualificatives 2 demi-finales	• les 2 premiers de chaque série et les 6 meilleurs temps des restants en demi-finale, les autres en finale C • les 3 premiers en finale A, les autres en finale B
19 partants	4 séries qualificatives 2 demi-finales A/B 2 demi-finales C/D	• les 2 premiers de chaque série et les 4 meilleurs temps des restants en demi-finale A/B, les autres en demi-finale C/D • les 3 premiers en finale A, les autres en finale B • les 2 premiers et les 2 meilleurs temps des restants en finale C
de 20 à 24 partants	4 séries qualificatives 4 quarts de finale 2 demi-finales A/B 2 demi-finales C/D	• 20 à 24 bateaux sont placés au temps en quart de finales • les 3 premiers de chaque quart de finale en demi-finale A/B, les autres en demi-finale C/D • les 3 premiers en finale A, les autres en finale B • les 3 premiers en finale C, les autres en finale D
plus de 24 partants	5 séries qualificatives et plus 4 quarts de finale 2 demi-finales A/B 2 demi-finales C/D	• les 24 meilleurs temps des séries sont placés au temps en quart de finales les autres en finales de classement • les 3 premiers de chaque quart de finale en demi-finale A/B, les autres en demi-finale C/D • les 3 premiers en finale A, les autres en finale B • les 3 premiers en finale C, les autres en finale D

Grille de progression

Système de 7 à 12 partants

Séries	Quarts de finale	Demi-finales	Finales
S1	1		1-S1
	2		1-S2
	3		2-S1
	4		2-S2
	5		1T-RS
	6		2T-RS
S2	1		3T-RS
	2		4T-RS
	3		5T-RS
	4		6T-RS
	5		7T-RS
	6		8T-RS

Remarque: finale B à partir de 8 partants.

Système de 13 à 18 partants

Séries	Quarts de finale	Demi-finales	Finales
S1	1		1-DF A/B1
	2		2-DF A/B1
	3		3-DF A/B1
	4		1-DF A/B2
	5		2-DF A/B2
	6		3-DF A/B2
S2	1		4-DF A/B1
	2		5-DF A/B1
	3		6-DF A/B1
	4		4-DF A/B2
	5		5-DF A/B2
	6		6-DF A/B2
S3	1		7T-RS
	2		8T-RS
	3		9T-RS
	4		10T-RS
	5		11T-RS
	6		12T-RS

Remarque: finale C à partir de 14 partants.

Système à 19 partants

Séries	Quarts de finale	Demi-finales	Finales
S1	1		1-DF A/B1
	2		2-DF A/B1
	3		3-DF A/B1
	4		1-DF A/B2
	5		2-DF A/B2
S2	1		3-DF A/B2
	2		4-DF A/B1
	3		5-DF A/B1
	4		6-DF A/B1
	5		4-DF A/B2
	6		5-DF A/B2
S3	1		6-DF A/B2
	2		1-DF A/B1
	3		2-DF A/B1
	4		1-DF C/D2
	5		2-DF C/D2
S4	1		1T-RDF C/D
	2		2T-RDF C/D
	3		
	4		

SYSTÈMES DE QUALIFICATION ET GRILLES DE PROGRESSION

Système de 20 à 24 partants et plus de 24 partants

Séries	Quarts de finale	Demi-finales		Finales	
		Option 1	Option 2		
S1	QF1	1T-S	1-QF1	1-QF1	FA
		8T-S	1-QF2	1-QF3	
		9T-S	2-QF3	2-QF2	
		16T-S	2-QF4	2-QF4	
		17T-S	3-QF1	3-QF1	
		24T-S	3-QF3	3-QF4	
S2	QF2	2T-S	1-QF3	1-QF2	FB
		7T-S	1-QF4	1-QF4	
		10T-S	2-QF1	2-QF1	
		15T-S	2-QF2	2-QF3	
		18T-S	3-QF2	3-QF2	
		23T-S	3-QF4	3-QF3	
S3	QF3	3T-S	4-QF1	4-QF1	FC
		6T-S	4-QF2	4-QF3	
		11T-S	5-QF3	5-QF2	
		14T-S	5-QF4	5-QF4	
		19T-S	6-QF1	6-QF1	
		22T-S	6-QF3	6-QF4	
S4	QF4	4T-S	4-QF3	4-QF2	FD
		5T-S	4-QF4	4-QF4	
		12T-S	5-QF1	5-QF1	
		13T-S	5-QF2	5-QF3	
		20T-S	6-QF2	6-QF2	
		21T-S	6-QF4	6-QF3	
S5					

Exemple de codage :

- 1-S1 1^{er} de la série 1
- 1-QF1 1^{er} du quart de finale 1
- 1-DF A/B1 1^{er} de la demi-finale A/B1
- 1T-S 1^{er} temps de toutes les séries
- 1T-RS 1^{er} temps des restants (non qualifiés à la place dans les séries)
- 1T-RDF 1^{er} temps des restants (non qualifiés à la place dans les demi-finales)
- 1T-1&2S 1^{er} temps des 1^{ers} et 2^{es} de toutes les séries

Points de performance

1 - Championnats de France indoor para-aviron et aviron adapté, épreuves Open et sprint

Seuls les participants licenciés FFA marquent des points.

Les points obtenus par des équipes mixtes de clubs sont partagés entre les clubs au prorata du nombre de licenciés.

Place	Points pour les épreuves individuelles	Points pour les épreuves en équipes LTA-ID
1	20	15
2	18	13
3	16	11
4	14	9
5	13	8
6	12	7
7	11	6
8	10	5,5
9	9	5
10	8	4,5
11	7	4
12	6	3,5
13	5	3
14	4	2,5
15	3	2
16	2	1,5
17 et après	1	1

2 - Championnats de France bateaux courts

Les points obtenus aux Championnats de France bateaux courts para-aviron par les équipages mixtes de clubs (rameur handi et guide) sont partagés entre les clubs de chacun des licenciés.

Points pour les 1x et 2-			
Finale A de 1 à 6		Finale B de 7 à 12	
Place	Points	Place	Points
1	40	7	14
2	34	8	10
3	30	9	8
4	26	10	6
5	22	11	4
6	18	12	2

3 - Critérium national para-aviron et aviron adapté

Points pour les 1x, 2x				Points pour les 4Yx+, 4+			
Finale A de 1 à 6		Finale B de 7 à 12		Finale A de 1 à 6		Finale B de 7 à 12	
Place	Points	Place	Points	Place	Points	Place	Points
1	20	7	7	1	30	7	12
2	17	8	5	2	26	8	10
3	15	9	4	3	23	9	8
4	13	10	3	4	20	10	6
5	11	11	2	5	17	11	4
6	9	12	1	6	14	12	2

Points de participation

Il est attribué 1 point par compétiteur participant aux championnats de zone para-aviron.

Points de sélection

Il est attribué 16 points par compétiteur sélectionné en équipe de France pour participer au Championnat du Monde para-aviron ou aux Jeux Paralympiques.

Points d'expansion

Il est attribué 1 point par unité de licence FFA référencée dans le champ handicap sur le serveur licence fédéral.

Points de formation

Il est attribué 25 points au club ayant, avec le label École Française d'Aviron, la mention « aviron et handicaps ».

Points d'encadrement

Il est attribué 10 points par éducateur, licencié dans le club, titulaire d'un Certificat de Qualification Handisport (CQH), d'une attestation de Qualification Sport Adapté (AQSA) ou du coach aviron handicaps. Les formations prises en compte sont celles renseignées sur le serveur fédéral.

La thématique «aviron et handicaps» regroupe le para-aviron (handicap physique et visuel), l'aviron adapté (handicap mental et psychique) et l'aviron partagé (équipage mixte handicap et valide).

1. ABRÉVIATIONS

- PR1 : (AS) bras et épaules (Arms and Shoulders);
- PR2 : (TA) tronc et bras (Trunk and Arms);
- PR3 : (LTA) jambes, tronc et bras (Legs, Trunk and Arms);
- PD: handicap physique (Physical Disability);
- VI: handicap visuel (Visual Impairment);
- ID: handicap mental (Intellectual Disability).

2. CLASSIFICATIONS

Tous les rameurs souhaitant participer à des épreuves nationales doivent avoir été classifiés au préalable selon les procédures suivantes :

Para-aviron

Une session de classification a lieu 3 fois par an, la veille :

- Des Championnats de France d'aviron indoor;
- Des Championnats de France bateaux courts para-aviron et Critérium aviron adapté;
- Du Critérium national para-aviron et aviron adapté.

Il faut prendre rendez-vous au minimum 15 jours avant l'événement.

Un dossier médical doit être fourni au préalable au classificateur médical.

Aucune classification ne sera possible sans dossier médical.

Pour les handicaps visuels, une visite chez un ophtalmologue doit être effectuée avant la classification (document fourni par la FFA).

Un guide de classification est téléchargeable sur le site internet de la FFA.

Aviron adapté

Envoyer une copie de l'attestation MDPH et de l'attestation de l'établissement d'accueil (IME, ESAT, foyer de vie, ...).

Pour tous renseignements et prise de rendez vous :

handicaps@avironfrance.fr ou 01 45 14 26 61

3. ÉQUIPEMENTS RÉGLEMENTAIRES

Les flotteurs sont obligatoires pour les rameurs PR1. Ils doivent effleurer la surface de l'eau de chaque côté lorsque le rameur est en position de sécurité. Ils sont facultatifs pour les autres catégories.

Les sièges/assises sont fixes pour les rameurs PR1 et PR2.

Les sangles sont obligatoires au dessus des genoux pour les rameurs PR1 et PR2 ainsi que sous la poitrine pour les rameurs PR1. S'il y a deux sangles, elles doivent être positionnées dans le même sens pour une ouverture plus rapide.

Les coques utilisées par les rameurs PR1 et PR2 sont des bateaux para-aviron, type canoë, homologués par la FISA : voir site FFA (Swift, Wintech, Filippi, Empacher). Celles utilisées par les rameurs PR3 sont des coques standard.

4. COMPÉTITIONS

Au niveau national, pour permettre à un plus grand nombre de personnes en situation de handicap de participer, les 4+ PR3 doivent être composés d'au moins une femme.

Le barreur des 4+ PR3 et 4Yx/+ LTA-ID peut être un homme ou une femme. Le poids minimum est de 50 kg.

La pratique en couple PR3 (1x ou 2x) est réservée aux rameurs justifiant d'une perte de 20 points sur un membre. Ils doivent être classifiés « pointe et couple ».

Déficient visuel: dans un équipage, il ne peut pas y avoir plus de 50% de PR3-VI et plus de 25% de PR3-VI B3. Ils ne peuvent donc pas participer en 1x et les VI B3 ne peuvent pas participer en 2x.

Distances de courses

- Tête de rivière:
 - 6 000 m pour les PR3;
 - 4 000 m pour les PR1, PR2 et LTA-ID;
- Course en ligne: 2 000 m pour tous;
- Sprints: 500 m pour tous.

Temps handicaps pour les épreuves open sur 1 000 m

Les épreuves open regroupent dans une même course des concurrents des catégories PR1, PR2 et PR3.

Pour compenser les différences de temps de parcours de ces catégories, les départs sont décalés en utilisant des temps handicaps.

Les temps handicaps seront indiqués dans le programme de chaque compétition concernée.